



Publicité préalable à l'occupation du domaine public pour une exploitation économique de courte durée Commune d'Argentan Cirques

Objet de la demande d'occupation du domaine public : Cirques.

La demande doit être adressée au service Police Municipale :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :
Commune d'ARGENTAN
Service Foires et Marchés
Maison Cœur de Ville
48, Rue du Beigle
61200 ARGENTAN
- Soit par courriel : marches@argentan.fr

La demande doit comporter les éléments suivants :

- La lettre d'intention signée précisant le nom et les coordonnées du demandeur,
- Le descriptif et la nature du cirque,
- Les dates et horaires prévus de la manifestation, les dates de montage et de démontage des installations,
- La composition du convoi : nombre, nature et dimensions des véhicules composant les caravanes,
- La fiche détaillant les besoins éventuels, notamment la puissance électrique nécessaire au fonctionnement du cirque.

Selon la nature de l'opération, des éléments complémentaires pourront être demandés.

Transmission des demandes : Les demandes doivent être envoyées au minimum deux mois avant la date prévue de la manifestation, afin de permettre l'instruction technique du projet.

Instruction des demandes : Sur la base de la demande finalisée, il est procédé à une instruction du projet, préalable à la délivrance d'une autorisation éventuelle.

Emplacement autorisé : Champ de Foire à Argentan.

Montant de la redevance :

Au 1^{er} janvier 2022, les tarifs applicables sont les suivants :

Cirque occupant + de 3 000 m ²	428,40 €
Cirque occupant de 2 000 à 3 000 m ²	319,20 €
Cirque occupant de 1 000 à 2 000 m ²	216,20 €
Cirque occupant - de 1 000 m ²	153,50 €
Benne	63,60 €
Caution pour électricité	200 €